

Une transparence accrue sur des moyens maîtrisés

Mettre en regard les résultats obtenus, les volumes traités et les moyens consacrés pour y parvenir constitue l'une des pierres angulaires de toute démarche de performance. L'efficacité du réseau du Trésor public est désormais mesurée et retracée dans le projet annuel de performance (PAP), institué par la LOLF, au même titre que son efficacité et la qualité du service rendu.

Garantir la transparence sur les coûts et rendre compte de l'efficacité de la gestion

Mise en œuvre progressivement dès 2002, la mesure de l'efficacité du réseau du Trésor public a été renforcée avec la mise en œuvre effective de la LOLF. Elle intègre désormais deux types d'indicateurs : les taux d'intervention d'une part, et le calcul d'un indice synthétique de productivité d'autre part.

Les taux d'intervention

Avec la LOLF, de nouvelles modalités d'évaluation des coûts complets ont été mises en œuvre dans l'ensemble des administrations, notamment en ce qui concerne le taux des charges calculées au titre des pensions civiles des agents de l'État. Ces nouveaux acquis méthodologiques ont été d'ores et déjà pris en compte par la DGCP dans le calcul des taux d'intervention 2005, qui sont ainsi conformes aux nouvelles normes issues de la comptabilité d'analyse des coûts en mode LOLF. En toute logique, ces nouvelles règles ont été rétrospectivement appliquées aux coûts de 2004 pour permettre des comparaisons homogènes.

LE TAUX D'INTERVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES RECETTES FISCALES

Ce taux rapporte le coût annuel engendré par l'exercice des missions fiscales aux recettes fiscales perçues au cours de la même année. Deux calculs spécifiques sont effectués selon des méthodes homogènes dans chacun des réseaux de la DGI et de la DGCP. Une fois agrégés, ces éléments permettent de rendre compte du taux d'intervention sur l'impôt, et de procéder ensuite à des analyses comparatives, qui tendent à démontrer que, sur la période récente, le taux d'intervention français se rapproche progressivement des taux des grands pays européens.

Si l'on s'en tient au périmètre du recouvrement assuré par le réseau du Trésor public, les résultats obtenus en 2004-2005 sont les suivants :

	2004 ⁽¹⁾	2005 ⁽²⁾
Numérateur = coûts de recouvrement des impôts par le Trésor public	817,6 M€	840,1 M€
Dénominateur = recettes fiscales perçues par le Trésor public	113 773 M€	117 813 M€
Taux d'intervention du recouvrement fiscal sur périmètre DGCP	0,72 %	0,71 %

(1) hors impôt sur les sociétés et taxe sur les salaires, dont le recouvrement a été transféré à la DGI en 2004.

(2) hors contrôle et recouvrement de la redevance audiovisuelle, fiscalisée et adossée à la TH depuis 2005, mais qui ne figurait pas, jusqu'en 2004, dans le périmètre du taux d'intervention sur l'impôt.

En 2005, cet indicateur a à nouveau connu une évolution favorable, sous l'effet notamment des mesures prises pour moderniser les processus d'encaissement et de paiement dématérialisés des impôts.





LE TAUX D'INTERVENTION SUR LE RECOUVREMENT DES PRODUITS NON FISCAUX DU SECTEUR LOCAL

Ce taux, construit selon des principes identiques au taux d'intervention sur l'impôt, vise à retracer les évolutions propres au recouvrement des produits non fiscaux du secteur local (dits "produits locaux").

	2004	2005
Numérateur = coûts du recouvrement des produits locaux	608,7 M€	627,0 M€
Dénominateur = recettes du SPL (hors fiscalité, subventions et dotations)	45 307 M€	46 792 M€
Taux d'intervention sur les produits locaux	1,344 %	1,340 %

Stabilisé entre 2004 et 2005, ce taux est appelé à diminuer durant la période à venir, grâce au renforcement des actions initiées, en partenariat avec les élus locaux, en matière de développement paiements automatisés et de dématérialisation des échanges.

LES TAUX D'INTERVENTION SUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES PUBLIQUES

Les taux d'intervention sur les dépenses publiques rapportent les coûts engendrés par les activités de contrôle et de paiement des dépenses, aux flux des dépenses payées par le réseau du Trésor public. Des taux distincts sont calculés selon que l'on se situe au niveau des dépenses de l'État ou de celles du secteur public local, pour tenir compte des spécificités inhérentes au process et à la typologie de leurs dépenses respectives.

Là encore ces deux taux ont été globalement stabilisés entre 2004 et 2005, ce qui est d'autant plus notable dans un contexte marqué, en ce qui concerne les dépenses État, par la mise en place de la LOLF. Le développement du contrôle hiérarchisé et du contrôle partenarial dans le secteur local a quant à lui contribué à une légère amélioration du taux.

	2004	2005
Numérateur = coûts du paiement des dépenses de l'État	250,5 M€	262,2 M€
Dénominateur = volume des dépenses exécutées sur le budget général (hors dette publique et dépenses en atténuation de recettes)	249 789 M€	254 702 M€
Taux d'intervention sur les dépenses de l'État	0,100 %	0,103 %

	2004	2005
Numérateur = coûts du paiement des dépenses du SPL	550,3 M€	574,9 M€
Dénominateur = volume des dépenses du SPL exécutées	301 250 M€	319 997 M€
Taux d'intervention sur les dépenses du secteur public local	0,183 %	1,180 %

L'indice synthétique de productivité du Trésor public

Le projet annuel de performance produit au Parlement à l'appui de la loi de Finances 2006 fait désormais référence à l'indice synthétique de productivité du Trésor public. Cet indice mesure la productivité globale en agrégeant neuf ratios élémentaires, comme par exemple le nombre d'articles d'impôt par agent, le nombre d'amendes prises en charge par agent, le nombre de titres de recettes du secteur local par agent ou encore le nombre de dossiers de pensions par agent. L'agrégation tient compte de la pondération entre les différents métiers, en fonction du volume relatif des effectifs qui s'y consacrent.

Les effectifs comptabilisés au sein de chacun des ratios intègrent non seulement les effectifs directement affectés au métier considéré, mais aussi la quote-part des effectifs contribuant de manière indirecte à l'exercice du métier (effectifs affectés sur des fonctions transversales ou de soutien). Au total, fin 2005, l'indice couvre 87 % du total des missions du Trésor public.

La mise au point de cet indice a conduit à en calculer la valeur rétrospectivement depuis 2002, qui constitue la base 100 retenue pour l'avenir.

	2003	2004	2005 ⁽¹⁾
Taux annuel d'évolution de l'indice synthétique de productivité du Trésor public	+ 2,1 %	+ 2,4 %	NC

(1) l'intégralité des données permettant de produire l'indice définitif sera disponible en juillet 2006.

L'évolution de cet indice est nécessairement moins significative en 2005 qu'elle ne l'a été en 2003-2004, en raison des effets indirects de la réforme du recouvrement de la redevance audiovisuelle, qui a conduit à redéployer une partie des effectifs antérieurement affectée à son recouvrement. Une progression plus régulière – proche de 3 % en moyenne – est prévue sur la période à venir (2006-2008).

Poursuivre la requalification des emplois et leur réduction

L'évolution globale des emplois budgétaires du Trésor public entre 2005 et 2006 s'est traduite par un double mouvement de requalification inter-catégorielle et de réduction de leur niveau global, à hauteur de 800 emplois. Le volume des équivalents temps plein travaillés (ETPT) qui compose le plafond d'emploi – notion issue de la LOLF – de la DGCP a été arrêté à 55 104.

Le plan de qualification 2005

Le plan de qualification 2005 est établi au vu de l'évolution démographique des différents corps et catégories, du nombre d'agents pouvant prétendre à une promotion et des perspectives d'évolution des métiers et des missions. Il permet de renforcer la gestion prévisionnelle des compétences et se compose d'un volet inter-catégoriel et d'un volet intra-catégoriel.

En 2005, il intègre des promotions spéciales pour les agents de la Redevance.

VOLET INTER-CATÉGORIEL

374 promotions exceptionnelles de C en B et 144 promotions de B en A ont été prononcées.

VOLET INTRA-CATÉGORIEL

Toutes catégories confondues, les accès aux grades terminaux ont été privilégiés. Ainsi, ce sont 1 364 promotions au NEI et 862 promotions au B3 qui ont été prononcées. Quant aux grades de 2^e niveau, les taux de promotion : 75,85 % à l'échelle 5 et 24,13 % au B2 restent très attractifs.

Au sein de la catégorie A, les promotions de B en A ont donné lieu à un repyramidage de 137 emplois budgétaires (hors Redevance) décomposés en 46 emplois d'inspecteurs, 52 emplois de receveurs-percepteurs, 8 emplois d'inspecteurs principaux, 25 emplois de trésoriers-principaux et 6 emplois de receveurs des finances.

La réduction des emplois

La mise en œuvre des 800 non-remplacements de départs en retraite au titre du PLF 2006 s'est appuyée sur l'outil de répartition des emplois (ORE). Cet outil est une aide à la décision pour l'allocation des emplois entre départements puis, au niveau déconcentré, entre structures. Il permet de garantir une allocation équitable des moyens disponibles en s'appuyant sur une analyse comparative de la répartition des charges sur l'ensemble du territoire, complétée par la prise en compte de critères tels que les enjeux financiers ou le taux de rotation des effectifs.

Cet outil intègre l'impact des évolutions du périmètre et des conditions d'exercice des missions au sein du réseau du Trésor public.



Le budget de la DGCP (périmètre du contrat pluriannuel de performance)

En millions d'euros	2003	2004	2005
Crédits de personnel	1 936,30	1 943,30	1 942,82
Crédits de fonctionnement et informatiques	651,90	666,50	658,10
Crédits d'investissement immobilier	35,00	35,00	35,00
(pour mémoire autorisations de programme)	17,00	22,00	22,00
Total crédits de paiement (CP)	2 623,20	2 644,80	2 635,90

Garantir et maîtriser les moyens

Le contrat pluriannuel de performance 2003-2005, signé en avril 2003, a permis à la DGCP de disposer d'une visibilité pluriannuelle des moyens mis à sa disposition.

Les crédits de la DGCP pour l'année 2005 ont diminué, notamment grâce à l'informatique dont les projets sont arrivés en partie à maturité.

Les crédits de fonctionnement courant de 2005 ont connu une baisse de - 1,66 % par rapport aux crédits de 2004.

L'expérimentation dans 51 départements des avantages de la globalisation des crédits est un élément important dans la mise en œuvre de la LOLF, notamment dans une logique de responsabilisation des gestionnaires et pour leur permettre de mieux appréhender la masse salariale au niveau des budgets opérationnels de programme (BOP) à compter de 2006.

L'intéressement du Trésor public au dépassement de ses performances

Conformément aux décisions annoncées par les ministres lors du CTPM du 7 juillet 2005, la DGCP bénéficie d'un dispositif d'intéressement collectif aux performances.

Contrepartie des efforts collectifs des personnels dans la mise en œuvre de la modernisation du ministère, ce mécanisme est fondé sur une prime égale pour tous les agents, accordée si le Trésor public atteint les objectifs qui lui sont assignés.

Pour les résultats 2004, le versement de cet intéressement s'est effectué en fin d'année 2005 sous forme d'une prime d'un montant de 140 euros bruts par agent soit un montant total de 7,5 millions d'euros.

S'agissant des résultats 2005, la méthode retenue repose sur une sélection de 12 indicateurs recouvrant l'essentiel de l'activité du Trésor public et les différentes finalités du contrat de performance 2003-2005. Sur ces 12 indicateurs audités et certifiés par l'Inspection générale des finances, 9 d'entre eux ont été atteints, permettant le versement d'une prime de 120 euros bruts ajoutée à la paye de mai 2006 de chaque agent.

Les 12 indicateurs audités par l'IGF pour la prime d'intéressement (exercice 2005)

Indicateur	Objectif 2005	Résultat 2005	
Délai moyen de règlement par le comptable des dépenses du secteur public local	7,2 jours	6,8 jours	●
Pourcentage de comptes de gestion produits aux ordonnateurs avant le 15 mars 2006	83,77 %	88,16 %	●
Nombre de conventions de services comptable et financier (CSCF) signées	30 conventions	34	●
Nombre de conventions de dématérialisation signées avec les collectivités locales	200 conventions sur 2003-2005	256 sur 2003-2005	●
Nombre de conventions de mise en place de la norme B2 – Noémie	170 conventions sur 2003-2005	235 sur 2003-2005	●
Poids des soldes des CIP dans le total des masses budgétaires en dépenses	0,02 %	0,021 %	
Poids des soldes des CIP dans le total des masses budgétaires en recettes	0,12 %	0,09 %	●
Délai moyen de règlement par le comptable des dépenses de l'État	4,70 jours	4,74 jours	
Taux de recouvrement net des impôts sur rôle	98,78 %	98,82 %	●
Taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers (IR, TH et TF)	42,50 %	42,70 %	●
Taux de recouvrement net DGI et DGCP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe au titre de N-2	49,50 %	53,33 %	●
Niveau de mise en œuvre effective des engagements du programme "pour vous faciliter l'impôt"	80 %	79,1 %	

● : objectif atteint ou dépassé